



**Direction des Affaires Scolaires**  
Sous-direction de la politique éducative  
Bureau des diagnostics et des moyens éducatifs

**FICHE DE POSTE.**  
**FONCTION: PROFESSEUR RELAIS Arts plastiques Caspe 8/9/10**

**IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE** Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance

**ATTRIBUTIONS**

Au sein de chaque circonscription et sous l'autorité du chef de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE), le professeur relais exerce plusieurs missions :

- Conseiller.e-référent.e auprès du.de la chef.fe de CASPE, pour tous les sujets relatifs au domaine d'intervention des PVP ;
- interlocuteur des professeurs des arrondissements de la CASPE pour le matériel et les locaux : rencontre des PVP en école, recherche de solutions aux besoins en matériels des PVP, ...
- relais d'information avec le-la responsable logistique du bureau des diagnostics et des moyens éducatifs (participation aux réunions, réponses aux demandes du service, ...)
- interlocuteur des mairies d'arrondissement et des gestionnaires des équipements de la Ville, dans le cadre des projets relatifs au domaine d'intervention des PVP.

Les domaines d'intervention du professeur relais sont :

<b>MATERIEL</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation aux commissions de choix du matériel pédagogique.</li><li>• Suivi et contrôle des commandes sur les catalogues en liaison avec la section approvisionnement de la CASPE et le chargé de mission.</li><li>• Gestion du budget d'investissement quand allocations spécifiques.</li><li>• Gestion des prêts de matériels spécifiques, de malles pédagogiques (dont suivi du contenu) et de la documentation en arts plastiques.</li></ul>
<b>LOCAUX et MOBILIER</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recensement des locaux utilisés par les professeurs de la discipline.</li><li>• Définition des besoins en la matière</li><li>• Participation éventuelle aux visites d'architecture, en cas d'aménagement ou de travaux dans les espaces destinés à l'enseignement.</li></ul>
<b>AUTRES ACTIVITES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de réunions de concertation à destination des professeurs de la CASPE, dans le cadre des 12h annuelles de concertation DASCO, soit 1 réunion par trimestre au minimum.</li><li>• Organisation ou participation à des manifestations, expositions d'arrondissement</li><li>• Liaison BDME-DASCO pour la cogestion du Centre de Ressources Sambre et Meuse</li></ul>

**CONDITIONS**

***RECRUTEMENT***

Ce poste est ouvert aux professeurs de la Ville de Paris qui ont une bonne expérience en école. Une connaissance du secteur couvert sera valorisée.

***COMPETENCES SOUHAITEES***

- Grande disponibilité
- Esprit d'équipe et sens relationnel
- Rigueur et sens de l'organisation, adaptabilité
- Appétence pour le travail administratif
- Maîtrise de la bureautique

**GESTION DU TEMPS**

	Type de	
	circonscription	
<	30	>
		30

	écoles	écoles	
Décharge d'enseignement	3 h	6 h	6 h le mardi
Enseignement en école	16 h	13 h	Pour les PVP à plein temps
Heure supplémentaire annuelle	½ h	1 h	Soit 18 h annuelles pour les circonscriptions à 3 h et 36 h annuelles pour les circonscriptions à 6 h
Concertation	1 h	1 h	

- De préférence, le poste est ouvert aux professeurs à temps plein, mais un professeur à temps partiel de 18h pourrait être retenu à titre exceptionnel.
- Les heures de décharge et l'heure supplémentaire de mission doivent figurer sur l'emploi du temps hebdomadaire, qui est communiqué également au/à la chef.fe de CASPE.

**Les compétences et attributions des professeurs relais sont susceptibles d'être réactualisées à chaque rentrée scolaire**